



AVIS DE COURSE

COUPE REGIONALE DES PAYS DE LA LOIRE

Samedi 26 et dimanche 27 mai 2018

Autorité Organisatrice :

La Ligue de Voile des Pays de la Loire

En collaboration avec la SEM St Jean de Monts et Saint Hilaire Nautisme

Grade 5A

1. REGLES

La régata sera régie par :

- Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*, incluant l'annexe B pour les windsurf,
- Les règles de classes,
- Les règles du championnat de ligue 2018 et ses avenants,
- Les règles spécifiques du circuit régional Benjamins et Minimes,
- Les règles de sélection des championnats de France minimes et espoirs 2018 et ses avenants,
- Les règlements fédéraux.

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les bateaux doivent arborer la publicité choisie et fournie par l'AO. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique ([lien internet Réglementation](#)).

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

La régata est ouverte à :

3.1 Séries admises à courir en Dériveur

Optimist benjamin ; Optimist minime ; Laser radial (Garçons et filles); Laser standard (garçons); Laser 4,7 (garçons et filles) ; 420 (garçons ou mixte et filles) ; 29er (garçons ou mixte et filles) ; Europe ; Finn ; Fireball ; Inter-série dériveurs et skiff double et solitaire.

3.2 Série admissible à courir en Flotte collective

Open Bic (filles, garçons 2004 à 2006)

3.3 Séries admises à courir en Catamaran

FK14 (Topaz 14, Tyka, Dragoon) catégorie minime, Hobie Cat 16 avec spi et sans spi catégorie Espoir et senior, KL 15.5 Espoir, SL 16 catégorie Espoir et senior, SL 5.2 catégorie Espoir et senior ; Inter-série catamaran

3.4 Séries admises à courir en Windsurf

Bic Techno 293D Minime et Espoir (garçon et filles) ; RSX 8,5 Espoir et sénior ; Race-Board Espoir et sénior

3.5 Séries admises à courir en Quillards de sport

Miniji sur le plan d'eau des Vallées

3.6 Séries admissibles à courir pour les Windsurf Flotte Participative (WFP).

Flotte Participative Benjamins et Minimes (nés en 2005 ou avant) sur le plan d'eau des Vallées

3.7 **ATTENTION PRE-INSCRIPTION avant le 20 mai**

Pré-inscription, Merci de compléter [le formulaire en ligne « Inscription coureurs »](#)

Le Formulaire d'inscription est disponible sur le site web de La Ligue de Voile des Pays de la Loire :

www.voilepaysdelaloire.com

Les liens des formulaires d'inscriptions sont disponibles sur le site web et la page facebook de la ligue. Facebook: Ligue de Voile des Pays de la Loire

3.8 **CONFIRMATION OBLIGATOIRE**

Le samedi 26 mai pour l'ensemble des concurrents et chaque membre de l'équipage (sauf pour les Windsurf Flotte Participatives) de 9h30 à 11H45 sur le site de l'épreuve.

Le dimanche 27 mai uniquement pour les Windsurfs Flotte Participative de 9h à 10h sur le site de l'épreuve.

Ils doivent présenter au moment de leur inscription :

Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité le cas échéant

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants (**repas des équipages compris**) :

	Classe	Montant
Jusqu'au 20 mai	Windsurf Flotte Participative	10€
	Solitaire	32€
	Double	64€
A partir du 21 mai	Windsurf Flotte Participative	12 €
	Solitaire	39€
	Double	78€

Repas complémentaire du samedi soir : 12€ (Inscription via formulaire en ligne – voir en fin de document)

Tarif famille : il y aura des réductions pour les droits d'inscription si plusieurs membres d'une même famille participent à l'épreuve.

- Soit les tarifs suivant pour les séries solitaire et double : **2 membres d'une même famille 30€/pers - 3 membres et plus 28€/pers**
- Soit les tarifs suivants pour les Windsurf Flotte Participative : **2 membres d'une même famille 9€/pers – 3 membres et plus 8€/pers**

Le règlement (à l'ordre de la Ligue de Voile des Pays de la Loire) des inscriptions se fera par courrier à la ligue ou sur chaque site organisateur lors de la confirmation des inscriptions

5. PROGRAMME

5.1 PROGRAMME DES SERIES

5.1.1 Samedi 26 mai :

- 9h30 à 11h45 Confirmation d'inscription.
- 12h00 Briefing coureurs
- 13h00 1^{er} signal d'avertissement avec courses à suivre
- 20h00 repas des équipages (Palais des congrès)

5.1.2 Dimanche 27 mai :

- 9h00 Briefing coureurs uniquement pour les miniji
- 9h30 Briefing coureurs autres séries
- 9h30 1^{er} signal d'avertissement avec courses à suivre uniquement pour les miniji
- 10h30 1^{er} signal d'avertissement avec courses à suivre autres séries
- 17h00 remise des prix

5.1.3 Jauge et contrôles :

Pas de jauge

5.1.4 Jours de course (incluant la course d'entraînement si nécessaire)

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
26 mai	13h00	Toutes
27 mai	10h30	Toutes

5.1.5 Le dernier jour de la régates, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15h30.

5.2 PROGRAMME SPECIFIQUE WINDSURF FLOTTE PARTICIPATIVE

5.2.1 Dimanche 27 mai 2018

- 9h00 à 10h00 confirmation des inscriptions
- 12h00 1^{er} signal d'avertissement avec courses à suivre : Courses de qualification et finales à suivre.
- 17h00 remise des prix avec les autres séries

5.2.2 Jours de course (incluant la course d'entraînement si nécessaire)

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
27 mai	12h	Windsurf FP

5.2.3 Le dernier jour de la régates, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15h30.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront affichées selon la Prescription Fédérale.

7. LES PARCOURS

- 7.1 Les parcours seront construits de type trapèze, triangle, banane.
- 7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE.
- 7.3 Pour les Windsurf Flotte Participative, les parcours seront adaptés et de type « travers-travers » avec une porte à passer (virement ou empannage)

8. SYSTEME DE PENALITE

Pour toutes les séries, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

- 9.1 1 course devra être validée pour valider la compétition.
 - 9.2.1 Quand moins de 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.
 - 9.2.2 Quand 3 à 5 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.
 - 9.2.3 Quand 6 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvaises courses.
- 9.3 **Pour les Windsurf Flotte Participative :**
 - En phase qualificative :
 - (a) – Quand moins de 4 courses ont été validées, le classement des qualifications pour un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.
 - (b) – Quand 4 à 5 courses ont été validées, le classement des qualifications pour un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.
 - En phase finale :
 - (c) – Les poules des phases finales seront déterminées par le classement des qualifications (exemple : la poule 4 regroupera les bateaux de la 20ème à la 16ème place, la poule Bronze regroupera les bateaux de la 15ème place à la 11ème place ...).
 - (d) – Le classement final d'un bateau sera déterminé par son classement lors de l'unique course de la phase finale.
 - (e) – Si la poule Or est composée de moins de 4 bateaux, une seule course finale déterminera le podium de l'épreuve.
 - (f) – Si la poule Or est composée de 4 à 5 bateaux, une première course déterminera les places d'honneur, puis une deuxième course déterminera le podium de l'épreuve.
- 9.4 Le système de classement est le suivant :
 - Monotypie pour les séries de 10 bateaux classés. (suivant règlements fédéraux et régionaux)
 - temps compensé pour les IND et INC.

10. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

11. PRIX

Des prix seront distribués comme suit : une coupe par série pour les 1ers de la coupe Régionale des Pays de la Loire et des médailles pour les 2nds et 3èmes.

12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

13. DROIT D'UTILISER LE NOM ET L'APPARENCE :

En participant à cette épreuve, le concurrent autorise automatiquement l'autorité organisatrice et les partenaires de l'épreuve à utiliser et montrer, à quelque moment que ce soit, des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même pendant la période de la compétition intitulée « Coupe régionale des Pays de la Loire », à laquelle le coureur participe et à utiliser sans compensation son image et son nom sur tous matériaux liés à ladite épreuve

14. STOCKAGE ET CIRCULATION DES VEHICULES:

Les remorques de route et les véhicules seront stationnés sur les parkings dédiés de chaque club. (Suivant affichage et indication de chaque club – voir « [plan des sites](#) » annexé)

Le site de la SEM St Jean aura une société de gardiennage pour la nuit de samedi 26 mai au dimanche 27 mai.

La société de gardiennage et les clubs organisateurs ne peuvent être tenus responsables en cas de vol. Prévoir câble et cadenas pour attacher votre matériel.

15. MISE A L'EAU DES BATEAUX MOTORISES ET ENTRAINEURS

15.1 Pour la mise à l'eau des bateaux, merci de suivre les instructions de chaque site.

- Plan d'eau des Vallées : Mise à l'eau et parking situés sur le site du club
- Site de St Jean de Monts : Mise à l'eau située sur le site du club, parking à l'extérieur ([voir « plan des sites » annexé](#))

15.2 **Les zones de course seront autorisées uniquement aux entraîneurs** ayant fait la demande via le [formulaire en ligne « Inscription entraîneurs »](#) (avant le 15 mai) et en ayant reçu l'autorisation par l'organisateur du site
Les zones de course seront interdites aux accompagnateurs.

16 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- Possibilité aux accompagnateurs (parents, entraîneurs, ...) de participer au repas du samedi soir.

Prix de 12€/personne

Inscription via [le formulaire en ligne « repas accompagnateurs »](#) avant le 12 mai. Après cette date, l'inscription sera en fonction des possibilités du traiteur.

- Pour les personnes extérieures aux clubs organisateurs, possibilité de participer à l'organisation de la Coupe Régionale en tant que bénévole.

Inscription via [le formulaire en ligne « Aide à l'organisation – Bénévoles »](#) avant le 12 mai.

- Adresses des différents sites de régates :

Plan d'eau des Vallées – St Hilaire de Riez : (Coordonnées GPS 46°43'52.5"N 1°54'41.9"W)

Chemin des vallées / 85270 St Hilaire de Riez

SEML St Jean Activités : Base Nautique,

Avenue de l'Estacade, 85160 Saint-Jean-de-Monts

- Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

Ligue de Voile des Pays de la Loire : 02 40 58 61 25

SEML St Jean Activités : 02 51 58 00 75

ST HILAIRE NAUTISME : 02 51 55 99 17

17 HEBERGEMENT SUR PLACE

<https://www.saint-jean-de-monts.com/dormir.html>

Merci à nos partenaires



ANNEXE ZONE DE COURSE

Saint Jean de Mont



Plan d'eau des Vallées



AUTORISATION PARENTALE

Nom de la régate : COUPE RÉGIONALE DES CLUBS DES PAYS DE LA LOIRE 2018 Dates complètes : DU 26 AU 27 MAI 2018

Lieu :

Autorité Organisatrice : Ligue de Voile des Pays de La Loire

Je soussigné, M autorise mon enfant
..... à participer à la Coupe Régionale des Pays de la Loire
qui se déroulera les 26 et 27 mai 2018.

Mon enfant sera sur le site de et fera l'épreuve sur la
série.....

Je dégage la responsabilité des organisateurs quant aux risques inhérents à cette participation.

J'atteste qu'il (ou elle) est apte à plonger, puis à nager au moins 25 mètres.

J'autorise également les organisateurs :

À prendre en cas d'urgence toutes mesures nécessaires pour la sauvegarde de mon enfant.

À prendre toutes dispositions médicales ou hospitalières vis-à-vis de lui, en cas d'urgence, y compris son transport dans un établissement hospitalier.

Téléphone portable du responsable légal :.....

Fait à: le.....